



UNIREZ-CA!

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

## DÉCLARATION de SUD ÉDUCATION HÉRAULT AU CDEN DU JEUDI 14 FÉVRIER 2019

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Vice-Président,

Depuis plusieurs mois, un mouvement social traverse notre pays, portant des revendications de justice sociale légitimes. Ce mouvement fait face à une répression sans précédent.

La communauté éducative ne fait pas exception à cette répression. L'an dernier, le mouvement contre la Loi Travail 2 ainsi que l'opposition légitime des lycéens à la mise en place de Parcoursup avait fait face à une répression inédite : les blocages pacifiques de l'entrée des lycées délogés avec violence, les interventions toujours plus nombreuses sur les campus universitaires malgré la franchise universitaire.

La réforme du lycée a de nouveau poussé les lycéens à se mobiliser. Le jeudi 6 décembre à Mantes-la-Jolie, 151 jeunes ont été arrêté-e-s, menotté-e-s, maintenu-e-s à genoux plusieurs heures puis emmené-e-s en garde à vue pour le simple fait de se trouver aux abords d'un lycée mobilisé. Ce même jour, à Béziers, un lycéen était éborgné par un tir de flashball en sortant du lycée Jean Moulin. Une enquête de l'IGPN de Marseille est en cours. Le jeudi 24 janvier, à Montpellier, le blocage pacifique du Lycée Joffre était délogé avec violence, une vidéo publié par les médias attestant l'utilisation d'un pistolet à impulsion électrique.

Sud Education dénonce un usage disproportionné de la force dans le cadre des mouvements sociaux, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de lycéens mineurs.

Ce CDEN examinant la carte scolaire du premier degré du département de l'Hérault s'ouvre dans un contexte où les attaques contre l'école, ses personnels et ses usagers sont légion. La loi Blanquer actuellement discutée à l'Assemblée Nationale illustre la volonté du pouvoir d'imposer sa vision de l'école, autoritaire et rétrograde. Autoritaire comme le montre le maintien de l'article 1 du projet de loi qui est une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires garantis par la loi n°83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires. Rétrograde comme en témoigne l'adoption d'un amendement imposant la présence du drapeau français dans toutes les salles de classe. Alors que l'attention et le débat se concentre sur les surenchères réactionnaires du gouvernement ce dernier poursuit sa politique d'austérité budgétaire.

Nous sommes particulièrement victimes dans le département de l'Hérault de cette politique d'austérité budgétaire. En effet, même si l'ensemble des 49 postes de la dotation académique dans le premier degré ont été attribués au département de l'Hérault nous ne pouvons nous en satisfaire. Dans un premier temps force est de constater que les autres départements n'ont rien obtenu. Pire ces 49 postes ne seront pas suffisants pour compenser l'augmentation

démographique sur le département, d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux serviront uniquement à terminer la mise en place des dispositifs dédoublés en REP/REP+. De plus, il y a fort à parier que les prévisions de l'administration (+507 élèves à la rentrée 2019) seront largement en deçà de la réalité. Comme pour la rentrée 2018, où ce sont près de 1000 élèves supplémentaires qui ont été scolarisés dans l'Hérault. La logique imposée aux personnels reste toujours la même : faire mieux avec moins de moyens. Et donc retirer des moyens d'un côté pour les attribuer ailleurs.

Sans vouloir être exhaustifs nous pourrions évoquer de nombreux problèmes liés au manque de moyens dans notre département :

- Le manque de postes a des conséquences négatives sur de nombreuses écoles rurales qui se retrouvent avec des effectifs très importants, y compris sur des classes à plusieurs niveaux (c'est par exemple le cas dans les Hauts-Cantons),
- Le manque de postes a des conséquences négatives dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire. La mesure médiatique des CP/CE1 à douze se fait souvent au détriment des autres niveaux, plusieurs classes dédoublées dépassent le seuil de douze élèves. Dans de nombreuses écoles, les effectifs sont en augmentation sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit attribué.
- Le manque de postes amène l'administration à faire des prévisions d'effectifs anormalement basses ou à ne pas tenir compte de l'évolution démographique. Ces choix, lorsqu'ils sont maintenus, laissent présager des classes surchargées en septembre.
- Le manque de postes a conduit l'administration à supprimer l'ensemble des postes de PMC (maîtres supplémentaires). Ces postes s'organisaient autour d'une fiche de poste et de missions précisées par la circulaire 2012-201 du 18-12-2012. L'administration a décidé la suppression de 6 d'entre eux et la transformation des 15 restants en animateurs soutien, sans mission définie. Monsieur l'Inspecteur d'Acadamie nous a précisé hier que les missions de ces animateurs soutien seraient définies en fonction des situations et des besoins. Sans mission précise il est plus facile pour l'administration d'envisager la suppression de ceux-ci. Enfin, si nous nous félicitons du maintien des moyens humains dans les écoles de Saint Pons de Thomières et de Bédarieux, nous ne comprenons pas l'insistance de l'administration à proposer chaque année des suppressions dans les Hauts-Cantons, avec le stress que cela engendre auprès de la communauté éducative.
- Le manque de postes amène également l'administration à favoriser les regroupements et fusions d'écoles.

Face à ces réalités on nous opposera toujours des chiffres à deux décimales, des ajustements en guise de cache-misère... Tout cela pour tenter de démontrer que tout va très bien, que les moyens sont suffisants. On nous expliquera ensuite que le « problème ce ne sont pas les moyens, ce sont les pratiques pédagogiques ». Pour SUD éducation ces arguments sont nuls et non avenus. Ils sont contredits par la réalité même du terrain. Les personnels vivent les conséquences du manque de moyens au quotidien, ils s'en accommodent, fournissent plus de travail, compensent... au détriment de leurs conditions de travail. C'est grâce au professionnalisme des personnels que l'institution continue à fonctionner. Dans ce contexte, oser affirmer que les problèmes de l'école peuvent être résolus par la remise en question du savoir-faire professionnel des personnels relève à tout le moins du cynisme.

**A la lumière de l'ensemble de ces éléments SUD éducation votera contre la proposition de carte scolaire de l'administration. Nous appelons l'ensemble de la profession à construire la mobilisation, y compris en s'emparant du préavis de grève déposé par la Fédération SUD éducation, pour l'augmentation générale des moyens alloués au service public d'Éducation et contre les réformes rétrogrades et autoritaires que l'on voudrait nous imposer.**